

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/228 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR AXES DU PROGRAMME « FEADER CTC » POUR LES ANNEES 2011 ET 2012 ET « FEADER CTC NOUVEAUX DEFIS » POUR L'ANNEE 2012

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le huit novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. SUZZONI Etienne
M. BIANCUCCI Jean à M. SIMEONI Gilles
Mme COLONNA Christine à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme FRANCESCHI Valérie
M. MOSCONI François à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE de modifier la répartition des crédits des programmes :

- **2312I « FEADER CTC »** pour les années 2011 et 2012,
- **2317I « FEADER CTC Nouveaux Défis »** pour l'année 2012,

conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 8 novembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Redéploiement des fonds entre axes du programme 2312I « FEADER CTC » - ODARC et 2317I « FEADER- Nouveaux Défis CTC » - ODARC

A/ Redéploiement des fonds entre axes du programme 2312I « FEADER CTC 2011» - ODARC - opération 2312B0001

Dans le cadre du budget supplémentaire pour 2011, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme selon la ventilation suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	1 168 000 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	520 000 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	901 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	43 000 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	2 632 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **47 751 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1 au titre du programme « FEADER CTC 2011 ».

Ce transfert s'effectue en faveur du dispositif « Modernisation des bâtiments d'exploitation » dans sa section relative au Fonds de Garantie.

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les virements proposés :

AXE 2		AXE 1	
Mesures débitrices		Mesure créditrice	
214b	- 10 222 €	121af	47 751 €
214f	- 2 361 €		
225a	- 15 000 €		
226a	- 2 133 €		
227	- 18 035 €		

La nouvelle répartition des crédits du programme 2312I FEADER - CTC pour 2011 s'établit donc ainsi :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	1 215 751 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	472 249 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	901 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	43 000 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	2 632 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

B/ Redéploiement des fonds entre axes du programme 2312I « FEADER CTC 2012» - ODARC - opération 2312C0001

Dans le cadre du budget supplémentaire pour 2012, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme selon la déclinaison par axe suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	3 620 384 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	21 000 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	3 108 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	342 616 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	7 092 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **19 721 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1 au titre du programme « FEADER CTC 2012 ».

Ce transfert s'effectue au profit du dispositif « Modernisation des bâtiments d'exploitation » dans sa section relative au Fonds de Garantie.

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les virements :

AXE 2		AXE 1	
Mesure débitrice		Mesure créditrice	
214b	- 1 600 €	121af	19 721 €
226a	- 434 €		
214f	- 5 694 €		
216	- 905 €		
225a	- 1 974 €		
227	- 9 114 €		

La nouvelle répartition des crédits du programme 2312I FEADER - CTC pour 2012 s'établit comme ci-après :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	3 640 105 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	1 279 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	3 108 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	342 616 €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	7 092 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

C/ Redéploiement des fonds entre axes du programme 2317I « FEADER Nouveaux défis CTC 2012» - ODARC- opération 2317C0001

Dans le cadre du budget supplémentaire pour 2012, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme d'après la ventilation suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	198 800 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	183 200 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	- €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	- €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	382 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **154 000 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1 au titre du programme « FEADER Nouveaux Défis CTC 2012 ».

Ce transfert s'effectue au regard des besoins de consommation actualisés, et au bénéfice des dispositifs « Modernisation des cultures pérennes » et « Modernisation des équipements matériels »

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les redéploiements proposés :

AXE 2		AXE 1	
Mesure débitrice		Mesure créditrice	
214b	- 154 000 €	121b	53 000 €
		121c	101 000 €

La nouvelle répartition des crédits du programme 2317I FEADER - CTC pour 2012 s'établit ainsi :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	352 800 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	29 200 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	- €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	- €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	TOTAL	382 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer